

Bourg Saint Maurice - Le 15/07/24

**QUESTIONS DE COPROPRIETAIRES...**  
**Co-owners questions...**

Objet : Circulation des vélos à l'intérieur des parties communes intérieures / **Bikes within corridors**»

**Question de Mr Avenas du 11/04/2024 :**

«

*Bonjour a tous les membres*

*Je me permets de vous signaler que des vacanciers ou propriétaires se permettent d'utiliser l'ascenseur avec leurs vélos, ce n'est pas la première fois que je croise ce comportement, il n'y a aucune interdiction dans le hall ainsi qu'a la porte de l'ascenseur je pense qu'il faudrait l'afficher.*

*Bien Cordialement*

*Joel Avenas»*

«

**Réponse du Conseil Syndical du 14/07/2024 :**

«Bonjour Mr Avenas,

Effectivement, nous avons aussi constaté que plusieurs résidents circulent avec leur vélo dans les ascenseurs et les couloirs.

A ce jour, ni le règlement de copropriété, ni des résolutions votées en Assemblée Générale n'interdisent les vélos dans les bâtiments.

Pour interdire l'accès aux vélos dans les bâtiments, il faut passer par une décision en AG.

Au vu des multiples salissures et détériorations provoquées par les vélos dans les parties communes par des usagers indéliçats, la question est légitime.

Vous pouvez, à titre individuel, proposer le vote d'une telle résolution lors de la prochaine AG.

Néanmoins, nos locaux à vélos ne sont pas suffisamment sûrs et plusieurs résidents ont rétorqué que la seule solution sûre était de monter leurs vélos de grande valeur (comme certains VTT, Vélos de Route ou Vélos électriques) dans leurs appartements.

A ce stade, nous ne pouvons que réitérer notre demande de plus grand soin aux cyclistes... et de faire remarquer que les opérations de nettoyage des murs et moquettes, voire de reprise de peinture vont s'avérer coûteuses pour l'ensemble de la copropriété.

Restant à votre entière disposition.

Très Cordialement

Le Conseil Syndical de la résidence Des Glières

Continued: Translation (to come soon)

Subject: " Bikes within corridors »

....